

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 15 minutes, le conseil d'administration du CCAS de PLUMELEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, président du conseil d'administration du CCAS.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11  
Votants : 12

Date de la convocation : 5 mai 2023

**PRESENTS** : M. HAMON Stéphane, Mmes LOHO Nathalie, JEGO Anne, LE BORGNE Audrey, LE MAITRE Marie-Thérèse, MOLAC Marie-Paule, PETIT-PIERRE Gwendoline, SIEFRIDT Catherine, MONNIER Louissette, PEDRON Marie-Gabrielle M. MORICE Hubert.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mmes GARAUD Odile, HAYS Régine, BILLY Marie-France et CARO Marie-Andrée (pouvoir à JEGO Anne).

Le quorum étant atteint, le CCAS peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme LOHO Nathalie

Le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1- DOSSIER FSL

Un dossier FSL est parvenu en mairie pour une demande d'aide financière :

1- 1 couple avec 2 enfants de 11 ans et 19 ans :

Impayé : eau => 420.88€

Revenus : RSA : 765.08€, allocation logement : 425€, allocations familiales : 139.83€ et allocation de soutien familial : 368.81€

Soit un total de ressources de 1 698.72€

**44.76% du plafond ressources FSL**

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de verser une aide à hauteur de 378.00 €.

### 2- DOSSIER FSL

Un dossier FSL est parvenu en mairie pour une demande d'aide financière :

2- 1 personne seule :

Impayé : électricité => 1 851.23€

Revenus : Pension retraite : 1 203.64€

Soit un total de ressources de 1 203.64€

**61.49% du plafond ressources FSL**

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas verser d'aide.

### 3 - DOSSIER FSL

**Un dossier FSL est parvenu en mairie pour une demande d'aide financière :**

- 3- 1 personne seule :
  - Impayé : électricité => 887.46€
  - Revenus : RSA : 505.72€ et aide au logement : 223.31€
  - Soit un total de ressources de 729.03€

**37.25% du plafond ressources FSL**

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de verser une aide à hauteur de 350.00 €.**

#### **4 – DOSSIER FSL**

**Un dossier FSL est parvenu en mairie pour une demande d'aide financière :**

- 4- 1 personne seule :
  - Impayé : eau=> 242.15€
  - Revenus : Salaire : 254€, chômage : 605€ et aide au logement : 45€
  - Soit un total de ressources de 904.00€

**46.19% du plafond ressources FSL**

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de verser une aide à hauteur de 109€.**

#### **5- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Organisation repas :**

Date du repas du CCAS : le dimanche 5 novembre en 2023

Animation : validation pour reprendre le même prestataire que 2022 : duo retro

Une invitation par personne ou couple avec coupon réponse et payant pour l'accompagnateur qui n'a pas 70 ans ou l'accompagnateur (prix du repas : 21.80€ en 2022)

Cadeau doyen et doyenne

**Colis :**

Colis aux personnes de 70 ans et plus qui ne viennent pas au repas et aux 90 ans et plus à domicile ainsi qu'aux personnes en établissement

Idées colis : voir avec la pharmacie pour faire un colis avec shampoing, gel douche, crème mains et baume à lèvres (environ 15€)

Des colis plus importants pour les couples.

Un panier garni pour les personnes à domicile.

**Pôle médical** : Installation d'un nouveau médecin à compter du 4 septembre 2023

Prochaine réunion : date fixée ultérieurement